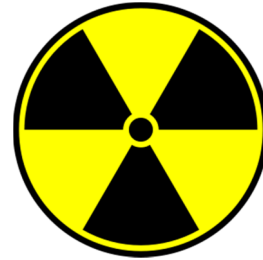




PROVINCE
de NAMUR

Affaires sociales
et sanitaires

Service d'Analyse
des Milieux Intérieurs



LE RADON, UN ENNEMI DANS LA MAISON...

Qui suis-je ?

Je suis un **gaz radioactif naturel**, insipide, inodore et incolore.

Quelle est mon origine ?

Je proviens de la désintégration de l'uranium naturellement présent dans le sous-sol et les roches.

Comment puis-je pénétrer dans les bâtiments ?

Je peux m'introduire dans les habitations par la moindre faille (*fissures du sol, des murs ; joints ; vides sanitaires ; perforations de la dalle ; eaux à usage sanitaire...*) et m'y concentrer d'autant plus que les locaux seront mal aérés.

Pourquoi suis-je dangereux ?

Je suis la deuxième cause de **cancer du poumon** après le tabac. Environ **10 % des cancers** seraient liés à mon exposition prolongée... Associé à une exposition au radon, le tabagisme multipliera encore les risques pour la santé !

Comment peut-on me détecter ?

Ma détection est simple et se déroule pendant la période hivernale, sur une période allant de 2 à 3 mois. Il suffit de placer un détecteur dans la pièce de vie (rez-de-chaussée) où l'on passe le plus de temps. L'appareil sera par la suite envoyé à un laboratoire d'analyses, qui calculera une concentration moyenne d'exposition annuelle, exprimée en Bq/m³.

Quelles sont les recommandations relatives à ma concentration ?

En Wallonie, les valeurs de référence de **400 Bq/m³** pour les anciennes constructions et de 200 Bq/m³ pour les nouvelles ont été retenues. Cependant, si l'on veut réduire l'exposition globale de nos populations aux radiations, dans le respect du principe de précaution, **il reste souhaitable de ne pas dépasser les 100 Bq/m³ dans les pièces habitées (voire même 50 Bq/m³, qui est la moyenne nationale)**. Pour rappel, selon l'OMS, le risque augmente de 16 % par tranche de 100 Bq/m³ sans seuil.

Quelles sont les mesures correctives ?

Plusieurs méthodes, afférentes à ma concentration, permettent de diminuer ma présence dans les bâtiments. Ces méthodes auront pour but la **mise en place de barrières** ou l'**évacuation de l'air contaminé** vers l'extérieur. En cas de nouvelle construction, des actions préventives peuvent également être prises.

* L'unité de concentration en radon s'exprime en becquerel par mètre-cube (Bq/m³), le becquerel étant une unité de radioactivité égale à une désintégration par seconde du noyau atomique.

**Le SAMI-Namur fournit aux citoyens des détecteurs au prix unitaire de 30 €.
Pour en commander ou obtenir davantage d'informations sur le radon,
il suffit de nous contacter par téléphone ou par mail.**

SERVICE D'ANALYSE DES MILIEUX INTERIEURS
Rue Martine Bourtonbourt, 2
B – 5000 Namur
Tél. : +32(0)81 776 714
Fax : +32(0)81 776 997

sami@province.namur.be
www.province.namur.be